

FACE À L'ACHARNEMENT ET LA RÉPRESSION SOLIDARITÉ, DÉTERMINATION ET MOBILISATION

Le **12 mai 2016**, en pleine lutte contre ce qui n'était encore que le projet de Loi El Khomri, une banderole était déposée sur le balcon de la permanence du député Jean Louis Gagnaire à Saint-Etienne.

Le **13 mai 2016** Bernard Cazeneuve alors Ministre de l'Intérieur déclarait en visite sur le département de la Loire, exiger de la Justice des peines exemplaires à l'encontre de nos 4 camarades.

La répression s'abattait sur les militants CGT stéphanois.

Nina, Jules et Yvan, d'abord relaxés en première instance à Saint-Etienne, se sont vus condamnés par la Cour d'Appel de Lyon le 16 janvier 2018, à **6176€ d'indemnités et amendes pour effraction**. Jules écopant également d'une peine supplémentaire de **4 mois de prison avec sursis pour rébellion**.

Pourtant le procès verbal de Police établi le jour des faits stipule noir sur blanc qu'il n'y a pas eu de constatations d'effraction ni de dégradation.

Concernant **Martin**, poursuivi pour avoir blessé seul 7 Policiers équipés en tenue anti-émeute en moins d'une minute, il a été condamné en première instance à **3850€ d'indemnités à verser aux « victimes », 8 mois de prison avec sursis et 5 ans d'inscription au casier judiciaire**. Martin fait appel. Le 9 octobre 2017, Martin comparait à la Cour d'Appel de Lyon. La partie adverse demande à la dernière minute de verser aux débats une vidéo cryptée et totalement illisible. Le Juge écarte dans un premier temps de fait cet élément puisque inexploitable, puis reporte finalement l'audience au **5 février 2018** afin de laisser le temps à l'accusation de tenter de consolider un dossier vide et dénué de bon sens.

NE NOUS Y TROMPONS PAS, IL S'AGIT BEL ET BIEN D'UN PROCÈS POLITIQUE !

Nos 4 camarades subissent cette répression sans nom de part leurs engagements politiques et syndicaux pour l'intérêt collectif ! L'acharnement à vouloir les condamner n'est que le reflet de la volonté du Capital d'anéantir toutes formes de contestations et d'oppositions.

Il s'agit aussi de faire de nos camarades un exemple pour que la peur s'empare des militants de la CGT et, au passage, de stigmatiser notre organisation syndicale afin de rendre inaudible les valeurs d'égalité, de justice et les propositions portées par notre CGT.

Nous ne nous laisserons pas faire ! Nous serons toujours aux cotés de toutes celles et ceux qui sont attaqués de part leur engagement syndical !

Face à cette justice de classe, notre réponse doit être forte ! Nous serons là pour Martin et nous dénoncerons avec force la décision inique de la Cour d'Appel de Lyon à l'encontre de Nina, Jules et Yvan !

SOYONS NOMBREUX À PARTICIPER AU RASSEMBLEMENT À PARTIR DE 13H DEVANT LA COUR D'APPEL DE LYON LE LUNDI 5 FÉVRIER 2018

Le collectif de rappers.euses Lyonnais Amalaïta nous honorera de sa présence.

Des cars seront organisés au départ du parking du stade Geoffroy Guichard à 11H 30.

Contactez l'Union Locale des syndicats CGT de Saint-Etienne pour les inscriptions.

04.77.25.90.89

